

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 juillet 2021

## PROTECTION DES ENFANTS - (N° 4307)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 431

présenté par

Mme Santiago, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout,  
M. Alain David, Mme Laurence Dumont, Mme Lamia El Aaraje, M. Faure, M. Garot,  
M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert,  
M. Leseul, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux,  
M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud,  
Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Le juge s'assure qu'un accompagnement permet le placement et le suivi socio-éducatif de l'enfant dans les meilleures conditions. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à prévoir la mise en œuvre d'un suivi socio-éducatif des accueillants exercé par l'ASE, équivalent à celui prévu pour les familles bénévoles.

Cet amendement est issu des propositions de Repairs.